



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# BUREAU NATIONAL

## Déclaration du Bureau national de la CFDT

21 novembre 2019

### **Retraites : la CFDT exige une réforme de justice sociale**

Le Bureau national de la CFDT, réuni les 20 et 21 novembre 2019, exige que le gouvernement se positionne clairement et rapidement sur le projet de réforme des retraites qui est en cours de préparation.

Une concertation s'est engagée avec le Haut-Commissariat à la Réforme des Retraites (HCRR) depuis avril 2018, soit depuis plus de 18 mois. Les échanges ont été nombreux et riches. Le rapport Delevoye présenté en juillet dernier aux partenaires sociaux constitue la base des discussions qui se sont ouvertes depuis septembre et qui doivent aboutir au projet de loi créant le système universel de retraite, ainsi qu'aux mesures d'accompagnement sectorielles indispensables. Cette concertation piétine du fait des attermoissements et des hésitations du gouvernement. Il faut que celui-ci donne des gages sur la portée et le sens de la réforme des retraites qu'il souhaite mener.

Est-ce une réforme porteuse de progrès social, de plus d'égalité et de liberté de choix comme le réclame la CFDT ? Ou est-ce une réforme paramétrique uniquement destinée à faire des économies ?

Depuis quelques mois, les déclarations du gouvernement se sont multipliées, mêlant les intentions contradictoires et brouillant le sens de la réforme. Ces conditions ne permettent ni de conduire une discussion productive, ni de convaincre les citoyens de la pertinence d'une réforme.

**La CFDT ne veut pas d'une réforme paramétrique qui serait aujourd'hui inutile, anxiogène et qui accentuerait les inégalités.**

**La CFDT ne veut pas d'une réforme a minima qui ne s'attaquerait pas véritablement aux injustices de notre système actuel.**

**La CFDT revendique une réforme en profondeur de notre système de retraites pour :**

- Créer un système de retraite universel où tous les actifs, du public comme du privé, sont solidaires. Un système qui ne pénalise plus les femmes, les polypensionnés, les précaires et les travailleurs aux bas salaires ;
- Compenser les 10 formes de pénibilité du travail pour tous les travailleurs qui y sont exposés, car la pénibilité réduit l'espérance de vie, donc les droits à la retraite. Ces travailleurs doivent pouvoir partir plus tôt en retraite pour en profiter en bonne santé ;
- Donner un droit à une retraite progressive pour aménager les fins de carrière et permettre aux travailleurs de choisir la date et les modalités de leur départ en retraite ;
- Fixer un minimum de pension à 100% du SMIC net pour une carrière complète, afin que les retraités bénéficient d'une retraite décente ;
- Garantir à 100% les droits acquis avant 2025, pour sécuriser les travailleurs dans la transition et respecter les engagements du passé ;
- Fixer des compensations salariales qui devront être effectives au même moment que la réforme des retraites, pour contrebalancer dans certaines professions l'abandon de la règle des 6 derniers mois ;
- Maintenir le droit de partir à la retraite à 62 ans et le dispositif des carrières longues, pour permettre un départ plus tôt en retraite à ceux qui ont commencé à travailler jeunes ;
- Compléter le droit à la retraite par un accès à du temps libre tout au long de la vie, pour les projets personnels, familiaux et citoyens.

**C'est sur la base de ces revendications que la CFDT, dans l'intérêt des travailleurs, se positionnera sur la réforme. Le gouvernement doit répondre à cette exigence de clarification : pas de réforme des retraites sans justice sociale.**